

pour protéger les travailleurs canadiens qui perdraient leur emploi. Il ne s'agissait pas seulement de faire en sorte que nos travailleurs et nos entreprises s'adaptent aux effets négatifs de l'évolution économique. Adopter ce genre d'attitude timorée serait une erreur. Nous donnons au contraire aux Canadiens le temps qui leur est nécessaire pour passer à un niveau supérieur d'activité et tirer parti des possibilités incomparablement plus nombreuses qui s'offrent à eux dans un nouvel environnement économique.

Je voudrais vous dire quelques mots de l'un des aspects des dispositions dont nous sommes convenus dimanche. Il s'agit des investissements, question débattue au Canada depuis quelque temps déjà. Tout le monde reconnaît que le Canada doit exercer un certain contrôle sur les investissements étrangers. Le présent accord nous en laisse le droit. La question n'est donc pas là, mais il s'agit plutôt de savoir si notre contrôle sera si étroit que nous écarterons du Canada des gens qui souhaitaient contribuer à sa croissance, et plus particulièrement si nous en écarterons ceux qui souhaiteraient contribuer à la croissance des provinces de l'Atlantique et de l'Ouest ainsi que du nord de l'Ontario. Des années durant, le Canada a vécu sous le régime de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE), qui a eu une incidence négative sur l'emploi et la croissance du Canada. Ses effets se sont particulièrement fait sentir dans les régions qui, comme la nôtre, avaient le plus besoin de l'apport de capitaux étrangers. Je me souviens de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Le premier ministre de cette province se rendit à Ottawa et fit connaître sans ambage son opinion au Comité, déclarant que si cette loi - imaginée par des gens qui essayaient d'entraver la croissance du Nouveau-Brunswick - coûtait à cette province un seul investissement, le Nouveau-Brunswick engagerait une action en justice! Des questions de ce genre sont toujours controversées. De fait, nous avons mis fin à l'AEIE et voté d'autres lois destinées à attirer les investissements ainsi que les emplois dont ils permettent la création.

Le présent accord attirera davantage les investissements américains, c'est-à-dire qu'il se traduira pour le Canada par la création de nouveaux emplois et par le genre de croissance qui nous permettra d'affirmer notre souveraineté et d'édifier dans la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord une société distincte. Une économie en expansion permet de dépenser davantage pour la culture, la garde des enfants, le développement régional, l'aide aux personnes âgées et l'affirmation de nos droits sur le Nord. Tels sont les avantages de la croissance, les avantages de l'investissement.